

INFORMATION AUX PORTEURS

05/05/2025 – LCL COMPENSATION CARBONE MULTI-STRATEGIES
Codes ISIN : Part P: FR0013466463 ; Part L: FR0013466471 ; Part I : FR0013509858

OBJET : Mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming »

Nous vous informons qu'à compter du **5 mai 2025**, le changement suivant va être apporté à votre Fonds Communs de Placement (FCP) **LCL COMPENSATION CARBONE MULTI-STRATEGIES** :

- Mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming » :

En application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, gaz, pétrole, etc.) seront exclues du portefeuille du Fonds.

Il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).

Le Fonds pourra néanmoins investir dans des émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque). Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) et du prospectus du fonds qui seront mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet www.cram.com à compter du 05/05/2025.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction